

**Cycle de séminaires HospeRAnt**  
**(Hospitalité et régulation sociale dans l'Antiquité méditerranéenne)**  
**Projet Amorçage Europe, Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**HIST 4317 : Sociétés et sociabilités dans les sociétés antiques du pourtour méditerranéen**

*Calendrier 2018 : lundi 12/02 ; lundi 05/03 ; lundi 26/03 ; lundi 09/04*

*Ce cycle de séminaires est adossé au projet HospeRAnt (Hospitalité et régulation sociale dans l'Antiquité méditerranéenne), projet Amorçage Europe financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et coordonné par Claire FAUCHON-CLAUDON (Maître de Conférences en Histoire romaine à l'ENS de Lyon) et par Marie-Adeline LE GUENNEC (Membre de l'École française de Rome, Section Antiquité). Il vise à approfondir les pistes explorées entre 2015 et 2018 par le projet HospitAm (Hospitalités dans l'Antiquité méditerranéenne : sources, enjeux, pratiques, discours) et à faire surgir de nouveaux questionnements liés plus spécifiquement au rôle de l'hospitalité dans la gestion des mobilités et de l'extranéité.*

*Pour plus d'informations sur le projet <https://hospitam.hypotheses.org/> et pour une présentation détaillée de chaque séance : <https://hospitam.hypotheses.org/les-seminaires-hosperant-2018>*

## **Programme**

1<sup>e</sup> séance, 12 février 2018 : Hospitalité et droits politiques de l'étranger

Il peut aujourd'hui sembler paradoxal de mettre en regard la question de l'hospitalité, qui à l'époque contemporaine apparaît relever d'un choix purement privé, et celle des droits politiques conférés à l'étranger accueilli, qui semble du ressort de l'État-nation. Dans l'Antiquité, et en particulier aux périodes archaïques, l'hospitalité est pourtant bien un mécanisme destiné à intégrer juridiquement et civiquement des étrangers sélectionnés par la cité. Cette séance reviendra sur cette évolution de l'hospitalité qui semble aboutir à déposséder l'accueil hospitalier de sa destination politique. Il s'agira d'envisager les modalités concrètes de ce processus en examinant plus particulièrement le rôle joué par des individus ou des groupes d'individus, parfois délégués spécifiquement par la communauté dans la prise en charge civique, juridique et politique des hôtes accueillis.

Intervenantes :

Marie DURNERIN (ENS de Lyon)

Virginie HOLLARD (Université Lyon 2)

2<sup>e</sup> séance, 5 mars 2018 : Hospitalité et droit international

Dans le prolongement de la séance précédente, il s'agira de réfléchir à la place dévolue à l'hospitalité dans la gestion juridique des circulations, contraintes ou volontaires, entre communautés étrangères les unes aux autres, de la cité-État à la nation. L'hospitalité est-elle ou non soluble dans le droit international ? Comment articuler les notions d'hospitalité, de droit de passage, de droit de circulation ? Pour les périodes contemporaines, peut-on repérer un écho ou un réemploi de conceptions antiques, par le biais de réinterprétation du droit romain dont la plupart des juristes ont longtemps été nourris ? Pour différentes périodes, de l'Antiquité au très contemporain, on s'interrogera sur la pertinence de l'antinomie établie par J. Derrida entre les lois de l'hospitalité,

encadrant, administrant, éventuellement restreignant l'accueil de l'autre, de l'étranger, dans le groupe et la cité, et la Loi de l'hospitalité, qui érige cet accueil en impératif catégorique universel. Cette séance vise à mieux comprendre dans quelle mesure les notions d'hospitalité, de mobilité, de diaspora, de réfugié, d'exilé entretiennent des rapports de complémentarité, de concurrence ou d'opposition dans des contextes historiques donnés.

Intervenants :

Yves KRUMENACKER (Université Lyon 3)  
Pauline PIRAUD-FOURNET (IFPO, Jordanie)  
Philippe RYGIEL (ENS de Lyon)

3<sup>e</sup> séance, 26 mars 2018 : L'économie de l'hospitalité et de l'accueil

L'hospitalité, si on la définit comme accueil non-payant, n'en est pour autant pas une pratique anéconomique. Dès l'Antiquité, elle se fonde sur le principe de la réciprocité, concrète ou symbolique, entre les partenaires et engendre la circulation de biens (cadeaux, productions artisanales etc.). Les pratiques hospitalières publiques peuvent elles aussi revêtir des enjeux économiques, en particulier dans leur rapport à l'évergétisme. Enfin, aux côtés de l'hospitalité, se développent d'autres formes d'accueil pleinement monétisées, à l'instar des secteurs hôteliers bien attestés dans les cités grecques, à Rome, dans les royaumes hellénistiques d'Égypte et du Proche-Orient. Comment cette économie de l'hospitalité évolue-t-elle aux périodes plus contemporaines, avec l'institutionnalisation progressive de l'accueil et de sa prise en charge par l'État ?

Intervenantes :

Emmanuelle AURIOL (École d'Économie de Toulouse)  
Bernadette CABOURET (Université Lyon 3)  
Répondante :  
Véronique CHANKOWSKI (Université Lyon 2)

4<sup>e</sup> séance, 9 avril 2018 : Accueil et habitat

Cette dernière séance sera consacrée au logement des hôtes, invités conviés ou étrangers accueillis. On s'interrogera ainsi sur l'emplacement et la nature des espaces dévolus à ceux qui pénètrent dans une communauté, famille, cité, État, entité religieuse ou autre. Il convient en particulier de s'interroger sur la coexistence, dans ce cadre, de structures et lieux assignés à l'hospitalité de manière fixe, éventuellement dès l'origine (ainsi pour les contextes antiques, *hospitalia*, maisons d'hôtes publics, appartements d'hôtes, espaces de réception, *xenodocheia*, zones d'accueil dans les synagogues, etc.), et d'espaces d'accueil provisoires, voire improvisés (campements, partage d'espaces domestiques, adaptation provisoire de lieux et espaces originellement dédiés à une autre fonction, etc.). Les enjeux méthodologiques de cette réflexion peuvent entrer directement en résonance avec la question de l'hébergement d'urgence des réfugiés, accueillis, candidats à l'accueil ou rejetés, pour les époques très contemporaines.

Intervenantes :

Yasmine BOUAGGA (ENS de Lyon)  
Cristina CORSI (Université de Cassino)  
Nadège VOGL (Université Lyon 3)  
Hélène WURMSER (Université Lyon 2)

## Modalités

Le séminaire propose 4 journées de réflexion. Les ateliers s'organisent de la manière suivante : 10h-11h : actualité bibliographique autour du thème de la journée ; 11h-13h : discussion animée par les étudiants autour d'une publication récente. 14h-17h : intervenants extérieurs. Les interventions visent à faire dialoguer un spécialiste de l'Antiquité avec un spécialiste d'autres périodes ou d'autres champs disciplinaires (sociologues, géographes, politologues, etc..). La journée du 5 mars sera intégralement consacrée à des interventions. Une discussion croisée, animée par un répondant, viendra conclure chaque séance. Un résumé des communications sera mis en ligne sur le Carnet Hypothèses du projet, des orientations bibliographiques seront également proposées.

